

Laboratoires de biologie médicale : actualisation de la nomenclature



© 2018 Les Echos Publishing

C'est dans le cadre de la révision de la Nomenclature des actes de biologie médicale que la CNAMTS avait sollicité la HAS en septembre 2015. Elle souhaitait, en effet, modifier les actes de diagnostic notamment pour les filarioses, ces helminthiases de répartition tropicale causées par des nématodes dont les larves sont transmises par une piqûre d'arthropode, et dont la population cible en France est essentiellement constituée de migrants, de voyageurs ou d'expatriés ayant séjourné plusieurs mois dans des zones endémiques. Les modifications proposées par la CNAMTS visaient à créer des libellés spécifiques pour la recherche directe des microfilaires, modifier les techniques inscrites pour la recherche d'anticorps, créer un libellé concernant la recherche d'antigènes et supprimer le libellé de suivi cinétique du taux d'anticorps.

Dans son rapport, la HAS recommande pour le diagnostic des filarioses de réaliser en première intention la détection directe des microfilaires. Concernant la recherche d'anticorps sériques, elle peut trouver sa place en deuxième intention à la suite d'une recherche directe de microfilaires négative. En revanche, le suivi sérologique n'a pas été considéré comme pertinent, les anticorps pouvant persister des années après la cure de l'infection.

Pour consulter le rapport de la HAS : www.has-sante.fr

© 2017 Les Echos Publishing